



ADMINISTRATION COMMUNALE – HEURES D'OUVERTURE

Lundi et jeudi
Mardi, mercredi
Vendredi

15 h 00 à 18 h 00
09 h 00 à 11 h 00
FERME

Mise en garde :

Faux policiers, faux banquiers et usurpation d'identité

Ces dernières semaines, plusieurs tentatives d'escroquerie ont été signalées. Des individus malveillants se font passer pour des policiers, des employés de banque, des parents d'anciens citoyens de la commune partis ou décédés ou d'autres organismes officiels afin d'obtenir de l'argent, des informations personnelles ou l'accès à des comptes bancaires.

Soyez vigilants :

- Un policier ne vous demandera **JAMAIS** votre code bancaire, votre mot de passe ou de remettre votre carte bancaire à un tiers.
- Votre banque ne vous demandera **JAMAIS** par téléphone, SMS ou e-mail de communiquer des données confidentielles.
- Méfiez-vous des appels vous annonçant une fraude urgente sur votre compte et vous demandant d'agir immédiatement.
- Ne remettez **JAMAIS** d'argent, de bijoux, de cartes bancaires ou de documents d'identité à une personne dont vous n'avez pas vérifié l'identité.
- Vérifiez toujours l'identité de votre interlocuteur en contactant directement l'institution concernée via ses coordonnées officielles.

En cas de doute :

- Raccrochez immédiatement.
- Ne communiquez aucune information personnelle ou bancaire.
- Contactez votre banque ou la police via les numéros officiels.
- Signalez toute tentative d'escroquerie aux autorités compétentes.

La prudence est le meilleur moyen de se protéger. Informez également vos proches, en particulier les personnes âgées, qui sont souvent ciblées par ce type d'arnaque.



FERMETURE ESTIVALE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE



L'administration communale sera fermée du lundi 20 juillet 2026 au lundi 17 août 2026. En cas d'urgence, vous pourrez laisser un message sur le répondeur de la commune au 032 466 14 70 ou consulter le site internet pour les coordonnées de nos conseillers communaux. Une permanence administrative est mise en place et vos demandes seront traitées dans les meilleurs délais.

A NOTER EGALEMENT que l'étude des permis de construire JURAC qui arriveront à la commune seront traités jusqu'au 6 juillet 2026. Le traitement des demandes reprendra dès la reprise, soit le 17 août 2026.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède nous vous souhaitons d'ores et déjà de belles vacances d'été.

Au nom du Conseil communal.

Courtemaître, le 3 juin 2026